

Annexe 1

aux Dispositions d'application relatives au Règlement sur la formation postgrade (DFP-FSP) du 22.11.2014

Tarif des frais (06.02.2015, en vigueur dès le 01.03.2015)

(Tous les montants sont en CHF)

1. Délivrance de titres

1.1 Titres de spécialisation FSP et titres postgrades fédéraux via la FSP

Prestation	Actuel- lement	Nouveau valable dès le 01.01.2016	Remarques
<ul style="list-style-type: none"> Titre de spécialisation FSP via cursus (y compris titre de spécialisation pour des formations post-grades provisoirement accréditées) pour les membres Certificat FSP via cursus en psychothérapie pour les non-membres 	350.- 700.-	550.- 700.-	<i>sera proposée au plus tard jusqu'au 31.03.18</i>
<ul style="list-style-type: none"> Titre individuel de spécialisation FSP en psychothérapie pour les membres Certificat (FSP) individuel en psychothérapie pour les non-membres 	950.- 1'900.-	950.- 1'900.-	<i>seront proposées au plus tard jusqu'au 31.03.18</i>
<ul style="list-style-type: none"> Titre postgrade fédéral via cursus pour les membres Titre postgrade fédéral via cursus pour les non-membres 	--- ---	550.- 1'100.-	
<ul style="list-style-type: none"> Titre postgrade fédéral individuel en psychothérapie pour les membres Titre postgrade fédéral individuel en psychothérapie pour les non-membres 	--- ---	1'200.- 2'400.-	<i>ne pourra être proposée qu'après accréditation du cursus modulaire</i>
<ul style="list-style-type: none"> Titre de spécialisation FSP ou label FSP pour le titre postgrade fédéral en procédure raccourcie pour les membres (c.-à-d. avec reconnaissance PsyCo, titre de spécialisation d'une autre association, titre fédéral d'un autre prestataire reconnu par la FSP) 	350.-	550.-	

1.2 Certificats de qualification complémentaire

Prestation	Actuel- lement	Nouveau valable dès le 01.01.2016	Remarques
Certificat de qualification complémentaire (pour les membres)	230.-	400.-	<i>nouveau: certificat permanent</i>

2. Différents frais pour les personnes

Prestation	Actuel- lement	Nouveau valable dès le 01.01.2016	Remarques
2.1 Remplacement de l'exemplaire d'un titre pour <ul style="list-style-type: none"> • les membres • les non-membres 	50.- ---	100.- 150.-	
2.2 Deuxième et troisième présentation de dossier (commission des titres) pour les demandes de titres incomplets	200.- chacune	200.- chacune	
2.3 Annonce d'inscription dans la liste Santéuisse / OFAS <ul style="list-style-type: none"> • Psychothérapeutes (membres, avec titre de spécialisation FSP ou titre fédéral reconnu d'un prestataire reconnu par la FSP) • Psychothérapeutes (non-membres, avec titre fédéral reconnu) 	gratuit 350.-	gratuit 500.-	si un contrôle d'équivalence approfondi est nécessaire pour un cursus reconnu par FSP: 500.- en cas de contrôle d'équivalence approfondi: 1'000.-
2.4 Conseil pour les questions concernant la formation postgrade (surtout dans le cadre du cursus individuel modulaire en psychothérapie) <ul style="list-style-type: none"> • Etudiant-e-s en psychologie • Membres • Non-membres 	95.-/h 125.-/h 200.-/h	95.-/h 125.-/h 200.-/h	
2.5 Evaluation intermédiaire des acquis de formation (surtout dans le cadre du cursus individuel modulaire en psychothérapie) <ul style="list-style-type: none"> • Membres (à l'heure, compter max. 2h) • Non-membres (à l'heure, compter max. 2h) 	125.-/h 200.-/h	125.-/h 200.-/h	

3. Frais pour la reconnaissance de cursus et modules

Prestation	Actuellement	Nouveau: <i>valable dès le 01.01.2016</i>	
<p>3.1 Procédure pour la reconnaissance de filières de formation postgrade pour le titre de spécialisation FSP (y compris reconnaissance de l'organisation de formation postgrade)</p> <p>3.1.1 Adaptation partielle de cursus en psychothérapie provisoirement accrédités (« version B » selon les dispositions transitoires du 01.07.2014)</p>	<p>Paiement unique:</p> <ul style="list-style-type: none"> Le prestataire est une association affiliée ou une haute école: 3'000.- Le prestataire est une organisation à but non lucratif avec siège en Suisse: 5'000.- Le prestataire est une organisation à but non lucratif avec siège à l'étranger ou une organisation à but lucratif avec siège en Suisse: 8'000.- <p>(y compris éventuels rapports d'expertise)</p> <p>200.- (valable jusqu'à l'accréditation ordinaire du cursus)</p>	<p>Le prestataire est une association affiliée à la FSP</p> <ul style="list-style-type: none"> Premier paiement: 3'000.- (plus éventuels rapports d'expertise) <p>Paiement à renouveler pour la réévaluation (tous les 7 ans): 2'000.- (plus éventuels rapports d'expertise)</p> <p>---</p>	<p>Autres prestataires</p> <p>Premier paiement:</p> <ul style="list-style-type: none"> siège en Suisse: 5'000.- siège à l'étranger: 7'000.- <p>(plus éventuels rapports d'expertise)</p> <p>Paiement à renouveler pour la réévaluation (tous les 7 ans): 3'000.- (plus éventuels rapports d'expertise)</p> <p>---</p>
<p>3.2 Procédure pour la reconnaissance de cursus de qualification complémentaire (y compris reconnaissance de l'organisation de formation postgrade)</p>	<p>Paiement unique:</p> <ul style="list-style-type: none"> Le prestataire est une association affiliée ou une haute école: 2'000.- Le prestataire est une organisation à but non lucratif avec siège en Suisse: 4'000.- Le prestataire est une org. à but non lucratif avec siège à l'étranger ou une org. à but lucratif avec siège en Suisse: 6'000.- <p>(y compris éventuels rapports d'expertise)</p>	<p>Le prestataire est une association affiliée à la FSP</p> <ul style="list-style-type: none"> Premier paiement: 2'000.- (plus éventuels rapports d'expertise) <p>Paiement à renouveler pour la réévaluation (tous les 7 ans): 1'000.- (plus éventuels rapports d'expertise)</p>	<p>Autres prestataires</p> <p>Premier paiement:</p> <ul style="list-style-type: none"> siège en Suisse: 4'000.- siège à l'étranger: 6'000.- <p>(plus éventuels rapports d'expertise)</p> <p>Paiement à renouveler pour la réévaluation (tous les 7 ans): 2'000.- (plus éventuels rapports d'expertise)</p>
<p>3.3 Procédure pour la reconnaissance de modules (prestataires sans filière de formation postgrade complète)</p>	<p>---</p>	<p>Le prestataire est une association affiliée à la FSP</p> <ul style="list-style-type: none"> Premier paiement: 2'000.- (plus éventuels rapports d'expertise) 	<p>Autres prestataires</p> <p>Premier paiement:</p> <ul style="list-style-type: none"> siège en Suisse: 3'000.- siège à l'étranger: 4'000.- <p>(plus éventuels rapports d'expertise)</p>

Prestation	Actuellement	Nouveau: valable dès le 01.01.2016	
		Paiement à renouveler pour la réévaluation (tous les 7 ans): 1'000.- (plus éventuels rapports d'expertise)	Paiement à renouveler pour la réévaluation (tous les 7 ans): 2'000.- (plus éventuels rapports d'expertise)

4. Frais en rapport à l'accréditation fédérale prévue par la LPsy

(Frais de la FSP en tant qu'organisation responsable¹)

Prestation	Nouveau: valable dès le 01.03.2015		Remarques
4.1 Mission d'«organisation responsable» pour l'accréditation fédérale de formations postgrades (et organisations de formation postgrade), selon la LPsy (y compris travaux consécutifs). <i>(A noter: une charge de travail extraordinaire peut être facturée séparément sous réserve d'un préavis)</i>	Le prestataire est une association affiliée à la FSP Paiement 1^{ère} année: 3'500.- (plus éventuels rapports d'expertise) Paiement 2^{ème} année: 2'000.- Paiement 3^{ème} année: 1'000.-	Autres prestataires (siège en Suisse) Paiement 1^{ère} année: 4'000.- (plus éventuels rapports d'expertise) Paiement 2^{ème} année: 2'000.- Paiement 3^{ème} année: 1'000.-	Remarque: <i>les frais à partir de la 4^{ème} année et pour la ré-accréditation (après 7 ans) seront établis ultérieurement sur la base des expériences acquises par le Comité</i>
4.2 Reconnaissance ultérieure de filières de formation postgrade accréditées par la FSP («Label FSP»)	Le prestataire est une association affiliée à la FSP Frais annuels 800.-	Autres prestataires Frais annuels 1'000.-	
4.3 D'autres prestations de conseil en rapport avec l'accréditation, qu'il s'agisse de l'accréditation provisoire ou de la part de prestataires de formation postgrade qui ne passent pas par l'organisation responsable FSP, sont facturées à l'heure.	200.-/heure		

5. Assurance qualité

Ces frais seront définis ultérieurement par le Comité.

6. Formation continue

Ces frais seront définis ultérieurement par le Comité.

¹ En plus des émoluments fédéraux pour l'accréditation